

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article	50 610 / 50 611	Date d'émission:	22.05.25
Version	4.2 (22.05.25)	Page	1 / 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	50 610 - AERO laque de finition, brillant
du produit	50 611 - AERO laque de finition, mat
Numéro d'enregistrement REACH	
UFI	-

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour la conception artistique de substrats porteurs et solides.

Usages déconseillés

Applications autres que "Utilisation général"

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
+49 (0) 211 - 2509 - 0
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Laboratoire Schmincke :
Lu-Je 8.00-16.30, Ve 8.00-13.30
+49 (0) 211 - 2509 - 474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence orfila: 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette

Mention

d'avertissement

Mentions de danger

sans marquage distinctif

Conseils de prudence

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Contient des produits biocides. Contient du (de la) BIT, CIT, MIT, OIT: Peut déclencher une réaction allergique.

Texte des phrases biocides: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article	50 610 / 50 611	Date d'émission:	22.05.25
Version	4.2 (22.05.25)	Page	2 / 8

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Numéro CAS
Numéro CE
Numéro d'enregistrement REACH
Numéro CI

3.2 Mélanges

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière n'est requise.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

Stable dans des conditions normales, même si exposé à un incendie et ne réagit pas au contact de l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article	50 610 / 50 611	Date d'émission:	22.05.25
Version	4.2 (22.05.25)	Page	3 / 8

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

LGK 12

Indications

température de stockage: de 10 °C à 35 °C

diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	blanchâtre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article 50 610 / 50 611 Date d'émission: 22.05.25
Version 4.2 (22.05.25) Page 4 / 8

Odeur caractéristique, légèrement

	min	max	
Point de fusion/point de congélation	0 °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Inflammabilité			
Limites d'explosibilité			
Point éclair/plage d'inflammabilité			
Température d'ignition			
PH	7	9	
Viscosité			
Viscosité			
Solubilité			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
Tension de vapeur			
Densité et/ou densité relative			20 °C
Densité de vapeur relative			
Température d'auto-inflammabilité			
Indice de réfraction			
La température de décomposition			

Danger d'explosion caractéristiques des particules

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

aucune

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Toxicité aiguë

Danger par aspiration

Ingestion

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article	50 610 / 50 611	Date d'émission:	22.05.25
Version	4.2 (22.05.25)	Page	5 / 8

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.
Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Sensibilisation: Voies respiratoires

Sensibilisation: Peau

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) -
exposition unique**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
exposition répétée**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.
Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.
Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Effets cancérogènes, mutagènes et tératogéniques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
aucune

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

Classe de risque pour le milieu aquatique

W 00□ ???

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article	50 610 / 50 611	Date d'émission:	22.05.25
Version	4.2 (22.05.25)	Page	6 / 8

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Recommandation

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

<https://www.schmincke.de/en/know-how/good-to-know/disposing-of-washing-water-colour-medium-remains>

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN
IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN
IMDG
IATA

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code de classification ADR/RID

Classe de danger

Étiquette de danger ADR

Quantités limitées

Conditionnement: Instructions

Conditionnement: Dispositions particulières

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé

Réservoirs mobiles: Instructions

Réservoirs mobiles: Dispositions particulières

Codification réservoirs

Restriction concernant les tunnels

Remarques

EQ

Dispositions particulières

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article 50 610 / 50 611

Version 4.2 (22.05.25)

Date d'émission:

22.05.25

Page

7 / 8

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS

Dispositions particulières

Quantités limitées

Conditionnement: Instructions

Conditionnement: Dispositions particulières

IBC: Instructions

IBC: Réglementations

Instructions réservoirs IMO

Instructions réservoirs UN

Instructions réservoirs Dispositions

particulières

Stowage and segregation

Properties and observations

Remarques

EQ

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard

Passenger

Passenger LQ

Cargo

ERG

Remarques

EQ

Special Provisioning

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] 0 %

Teneur en VOC [g/L]

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage LGK 12

Classe de risque pour le

milieu aquatique

Numéro de catalogue

Ordonnance sur les accidents majeurs (12. BImSchV)

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%] 0 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

50 610 / 50 611 AERO laque de finition

N° de l'article	50 610 / 50 611	Date d'émission:	22.05.25
Version	4.2 (22.05.25)	Page	8 / 8

Federal Regulations
State Regulations

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) aucune

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2024/2564 - ATP 22

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

BIT - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

CIT - 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 26172-55-4)

MIT - 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 2682-20-4)

OIT - 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 23560-20-1)